

06 oct 2023 -17:34

La construction de la nouvelle prison d'Anvers débutera en novembre 2023

À la mi-novembre 2023, le consortium Hortus Conclusus entamera la construction de la nouvelle prison d'Anvers sur l'ordre de la Régie des Bâtiments. Le *Financial Close* de ce projet a été approuvé par le Conseil des ministres le 29 septembre 2023 et signé définitivement le 6 octobre 2023. Le *Financial Close* a lieu après la réception des autorisations nécessaires : le financement du projet est alors établi et mis à la disposition du consortium. Le coût de la construction de la nouvelle prison revient à 195,5 millions d'euros hors TVA et la redevance annuelle est de 23,1 millions d'euros TVA compris (selon le niveau des prix en 2023).

|| La réduction de la surpopulation carcérale d'ici 2030 et la diminution du taux de récidive impliquent de permettre aux prisons d'offrir un hébergement approprié et adéquat : tout est lié. Ce projet, débuté déjà sous les législatures précédentes, fait partie des nombreux projets que j'ai soutenu avec la Régie des Bâtiments afin qu'ils puissent réellement voir le jour. Il est essentiel de pouvoir offrir des conditions de travail dignes et respectueuses, de sorte que notre personnel pénitentiaire puisse se sentir en sécurité et à l'abri pour pouvoir accomplir son travail correctement. En outre, un nouveau bâtiment satisfaisant aux critères de conformité exigés actuellement permet aussi d'offrir des conditions de détention beaucoup plus humaines. Enfin, l'actuelle prison d'Anvers datant de 1855, la construction d'une prison flambant neuve en remplacement de l'ancienne contribuera également à baisser notre consommation énergétique.

Mathieu Michel
secrétaire d'État chargé de la Régie des Bâtiments

Contexte du projet

La nouvelle prison est réalisée en exécution du Masterplan « Détention et internement dans des conditions humaines », un plan d'action visant à lutter contre la surpopulation dans les prisons belges et à y améliorer les conditions de vie et de travail. La première version du Masterplan a été approuvée en 2008 par le Conseil fédéral des ministres et a été actualisée à plusieurs reprises ces dernières années. Le nouveau complexe remplacera l'actuelle prison d'Anvers, située Begijnenstraat, et sera adapté à une politique de détention moderne.

La prison est réalisée selon une procédure DBFM, signifiant *Design, Build, Finance & Maintain*. Il s'agit d'un partenariat public-privé par lequel la Régie des Bâtiments, en tant que maître de l'ouvrage, fait appel à un partenaire privé qui se charge de la conception, de la construction, du financement et de l'entretien de la prison pendant 25 ans.

Le consortium désigné pour ce projet est Hortus Conclusus.

Le Service public fédéral (SPF) Justice occupera le nouveau complexe pénitentiaire une fois sa construction terminée.

Début des travaux de construction

La construction de la nouvelle prison débutera à la mi-novembre 2023 avec une réception prévue au plus tôt en 2026. Cette maison d'arrêt, qui sera érigée à côté du parc d'entreprises Blue Gate Antwerp, pourra accueillir un total de 440 détenu.e.s et sera divisée en une entité pouvant accueillir 330 hommes, une entité pouvant accueillir 66 femmes, et une entité pouvant accueillir 44 personnes et comprenant un centre médical et une section pour personnes nécessitant des soins.

Ce projet est guidé par de hautes ambitions écologiques qui se traduisent en actions concrètes, entre autres : un bâtiment fonctionnel et compact, la présence de zones vertes et une exploitation maximale de la lumière naturelle. De plus, la prison est raccordée au réseau de chaleur du site de Blue Gate, ce qui lui permet d'utiliser la chaleur résiduelle d'autres utilisateur.ice.s.

Fiche technique

Maître de l'ouvrage : Régie des Bâtiments

Occupant final : Service public fédéral Justice

Consortium DBFM : Hortus Conclusus, composé de Jan De Nul NV et EEG NV, en collaboration avec Ingenium, Hootsmans architectenbureau BV, Bureau Bas Smets, ARCH & TECO Architecture and Planning CVBA, Envisan NV et Facilicom Facility Solutions

Consultance (assistance juridique et financière) : consortium STIBBE - REBEL - ORIENTES - ELD

Durée des travaux : 2023-2026

Superficie du site : 7 ha

Superficie de la prison (brute) : environ 40 500 m²

Capacité : 440 places

Durée de mise à disposition : 25 ans (la prison sera ensuite rétrocédée gratuitement à l'État fédéral)

Coût de construction : 195,5 millions d'euros hors TVA

Redevance annuelle : 23,1 millions d'euros TVA compris (selon le niveau des prix en 2023)

Plus d'informations

[Consultez la page de projet relative à la nouvelle prison d'Anvers](#)

Régie des Bâtiments
Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 65 11
<http://www.buildingsagency.be>

Nele Heerwegh (NL) -Cardoso Nunes
Catherine (FR)
+32 (0)470 13 10 74
+32 (0)495 21 06 86
press@buildingsagency.be